

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES VOSGES

SÉRIE H

CLERGÉ RÉGULIER AVANT 1790

11 H

Abbaye de Notre-Dame d'Autrey

Répertoire numérique détaillé
établi par
André PHILIPPE,
archiviste départemental (1905-1937)

présenté par Raymonde FLORENCE

Épinal, 1925 / 2004

Introduction

L'abbaye d'Autrey¹ fut fondée au milieu du XII^e siècle par l'évêque de Metz, Etienne de Bar, sur la rivière de Mortagne. Son siège était enclavé dans la châtelainie de Rambervillers qui faisait partie du temporel des évêques de Metz. Les religieux qui furent introduits dans le nouveau monastère étaient des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Le premier abbé connu est Anselme que l'on trouve à la tête du monastère de 1172 à 1182. On a supposé, mais sans preuve, qu'un personnage du nom d'Etienne, abbé de chanoines réguliers, à qui s'adresse dans une de ses lettres Hugues Metellus, chanoine de Saint-Léon de Toul, aurait, à l'origine, dirigé l'abbaye d'Autrey.

Jusqu'à la fin du XIV^e siècle, les domaines de l'abbaye s'augmentèrent et ses possessions ainsi que ses franchises firent l'objet de confirmations de la part des souverains pontifes, des évêques et des ducs de Lorraine. Au début du XVI^e siècle, l'abbaye eut à sa tête un homme qui mérite une mention particulière, Claude Stévenay, dit Malhoste, de Rambervillers, dont le passage à l'abbatit (1523-1547) fut marqué par une activité remarquable, dont les résultats furent un accroissement considérable des biens de l'abbaye et la reconstruction de l'église et des bâtiments monastiques. Cette belle église existe encore. L'abbé l'avait dotée de magnifiques verrières dont une partie seulement est aujourd'hui conservée au Musée départemental des Vosges. L'église abbatiale d'Autrey possédait une relique de saint Hubert, qui attirait de nombreux pèlerins et les individus atteints de la rage. La chapelle nord de l'église, construite vers 1540-1545, était sous le vocable du saint évêque de Liège.

Sous l'abbatit de Nicolas Serauville (1631-1660), l'abbaye fut dévastée par les guerres et désertée ; l'abbé tenta, dès qu'un calme relatif fut revenu, de relever les ruines et de rétablir le service divin, mais il n'y avait plus de religieux ; c'est alors qu'il s'adressa à la congrégation de Notre-Sauveur, réforme de saint Pierre Fourier, à laquelle il demanda d'unir son abbaye. Le 6 mai 1656, au chapitre général tenu à Pont-à-Mousson, sous la présidence du R.P. Terrel, fut établi le traité d'union.

Peu d'années après, la commende s'introduisit dans l'abbaye avec Charles Midot, chanoine de Toul, en faveur de qui s'était démis l'abbé de Serauville. En 1664, un contrat de séparation des menses fut passé entre l'abbé et ses chanoines ; une première séparation avait déjà eu lieu en 1656. Les luttes intestines qu'amenaient ces antagonismes d'intérêts, et de nouveaux pillages à mains armées à la fin du XVII^e siècle laissèrent l'abbaye dans une situation telle que requête fut présentée au roi de France, de la part du général des chanoines, afin de rétablir la règle dans le monastère. Il y fut donné satisfaction et trois abbés réguliers, Joseph-Sulpice Pastoret, Claude-François Duval et Benoît Hurault se succédèrent de 1699 à 1748. Mais la commende reprit ses droits avec les trois abbés suivants dont le dernier, Barthélémy-Louis Chaumont de La Galaizière, devint évêque de Saint-Dié en 1777. Le 8 juin 1791, l'église abbatiale fut vendue à Joseph Colombier, propriétaire des forges de Mortagne, pour la somme de 30 600 livres.

Le fonds d'Autrey, aux Archives départementales des Vosges, n'est qu'une partie de l'ancien chartier de l'abbaye. A la suite des dévastations du Moyen Âge et du XVII^e siècle, ce qui restait de ces archives fut encore morcelé : une partie échut à des particuliers et est aujourd'hui perdue ou dans une collection privée ; elle comportait un certain nombre de titres constitutifs en originaux, qui ont été utilisés par la *Notice* anonyme publiée en 1884. Des quelques centaines de documents qui nous sont parvenus, la plus grande partie date du XVII^e et du XVIII^e siècle ; pour le XII^e siècle subsiste un seul original, une charte de l'évêque de Metz Bertrand pour Remoncourt (XI H 32), et nous ne possédons qu'en copie la confirmation de 1176 par l'évêque de Metz Thierrri des donations de son prédécesseur Etienne² ; une vingtaine de pièces s'échelonnent du XIII^e siècle à la fin du XVI^e siècle. Malgré l'existence d'un certain nombre de copies modernes de titres, l'histoire de l'abbaye présente d'importantes lacunes pour le Moyen Âge.

¹ *Bibliographie* : Jean Ruyr, *Recherches des saintes antiquités de la Vosge*, Epinal, Ambroise, 1633, livre IV, p. 385-1410. — Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1738, t. III. *Dissertations*, col. lxij. *Gallia Christiana* XIII, col. 1111-1113. — E. Ch., *Notice sur l'abbaye d'Autrey, d'après les documents inédits*, Epinal, Collot, 1884. L'auteur a utilisé les notes recueillies par le docteur Deguerre, de Rambervillers, qui avait eu en mains une partie des archives de l'abbaye, dont nous ignorons le sort.

² Ce serait l'année de sa mort, d'après la *Notice*.

Abbés d'Autrey

(d'après Dom Calmet, la *Gallia Christiana* et la *Notice*)

*1172 - 1182.....	Anselme ou Ancelin.	1513, 1516.....	Nicole-Jean Mercier.
1182 - +1186.....	Milon.	1523 - démis. 1547, +1548...	Claude Stevenay ³ .
*1187 ⁴	Vidric.	1547 - +1554.....	Thomas Pierrel.
1188 - +1208.....	Anselme II.	1554 - démis. 1578.....	Jean Chatelain.
*1209 ⁵	Rodolphe.	1578 - démis. 1593.....	Claude Chevalier.
*1260.....	Richard.	1593 - rés. 1660.....	Nicolas Serauville.
*1286.....	Pierre.	1660 - +20 août 1699.....	Charles Midot, commendataire.
*1290 - +1295.....	Demenge.		
*1299 ⁶	Jean Gerson.	1699 - +1721.....	Joseph-Sulpice Pastoret, régulier.
*1303, *133[.] ⁷	Gérard.		
*1342, *1343 ⁸	Jean.	1721 - +1740.....	Claude-François Duval, régulier.
*1347, *1352.....	Mathieu ⁹ .		
*1381.....	Nicolas.	1740 - +1748.....	Benoit Hurault, régulier.
*1390.....	Jacques.	1748 - 1751 ¹⁰	Louis d'Esclignac, commendataire.
*1398.....	Richard II.		
.....- +1417.....	Jean de Pontretin.	1752, *1767.....	Pierre-Antoine Rome ¹¹ . commendataire.
1417.....	Jacquemin ¹² .		
*1430, *1452.....	Jean de Gymel ¹³ .	1775.....	Barthélemy-Louis Chaumont de La Galaizière évêque de Saint-Dié en 1777.
*1466, *1469.....	Didier Chaillez.		
*1482.....	Nicole-Jean du Chastel, de Rambervillers.		
1483, 1489.....	Jean Regnauld, de Rambervillers ¹⁴ .		

³ Sur les nombreuses formes et orthographes de ce nom, voy. p. 7, note 2.

⁴ Ce serait l'année de sa mort, d'après la *Notice*.

⁵ Mort en 1255, d'après la *Notice*.

⁶ Année de sa mort, d'après la *Notice*.

⁷ La *Notice* le dit mort en 1340.

⁸ La *Notice* place entre Jean et Mathieu, à la date de 1343, un abbé Thiébaud.

⁹ L'abbé Jean Mathieu, que la *Notice* place à la tête de l'abbaye de 1344 à 1380, nous est inconnu : par contre, nous avons rencontré un abbé Jean en 1342 et 1343, et un abbé Mathieu en 1347 et 1352.

¹⁰ Nous n'avons rencontré qu'une seule fois dans le fonds de l'abbaye, l'abbé d'Esclignac, cité sans date et sans prénom. Nous avons adopté les indications de la *Notice*.

¹¹ Et non *Nic. de Rome*, comme l'écrit la *Notice*.

¹² La *Notice* donne aux trois abbés Richard II, Jean de Pontretin et Jacquemin, un ordre de succession que nous n'avons pu accepter, état donné les dates auxquelles nous les avons rencontrés.

¹³ La *Notice* place entre les abbés Jean Gymel et Didier Chaillez, à la date de 1453, un abbé Jean Benich, qui nous est inconnu.

¹⁴ Entre Jean Regnauld et Nicole-Jean Mercier, la *Gallia* place en 1507 un *Nicolaus de Castro*. Y a-t-il confusion, ou s'agit-il d'une reprise de l'abbatiate par Nicole-Jean du Chastel ?

Sommaire du fonds XI H

XI H 1	Titres constitutifs	(XII ^e s.)
XI H 2	Relations avec le chapitre d'Épinal	(1228-1734)
XI H 3	Service intérieur, religieux	(1715-1787)
XI H 4	Testaments, fondations, anniversaires	(1303-1690)
XI H 5	Mense abbatiale	(XVII ^e -XVIII ^{es} .)
XI H 6 - 10	Mense conventuelle	(1702-XVIII ^{es} .)
XI H 11	Menses abbatiale et conventuelle	(XVIII ^{es} .)
XI H 12	Pitancerie	(1602)
XI H 13 – 25	Comptes de la mense conventuelle	(1665-1699)
XI H 26	Droit d'amortissement	(1693-1760)
XI H 27 – 36	Biens de l'abbaye	(1176-1764)
XI H 37	Bois, eaux, moulins	(1331-1771)
XI H 38	Procès	(XVIII ^{es} .)
XI H 39	Inventaires de titres	(XVIII ^{es} .)

ABBAYE DE NOTRE-DAME D'AUTREY¹⁵ (ordre de Saint-Augustin)

XI H 1

(Liasse.) — 2 pièces parchemin, 3 pièces papier.

Titres constitutifs. — Echange de maisons entre Girard, abbé de Senones, et Milon, abbé d'Autrey. Girard a donné une maison *in Motgadir*, dans l'alleu de Deneuvre, et a reçu une autre maison près du moulin voisin de la demeure du monnayeur Bertrminus. Parmi les témoins figurent Widericus, prieur de Saint-Christophe de Vic et un comte du nom de Guillaume (s. d. [1179-1186]). Original parchemin sous forme de charte-partie (devise : *Ciro-graphum*¹⁶). — Cens annuel de trois sous de toulois dû à l'abbaye d'Autrey (*Auteri*) par l'église de Mervaville (*Menoalvile*) pour une terre que cette dernière église tenait de l'abbaye entre Reuil (*Ruiles*) et Mervaville (1238)¹⁷. Original parchemin autrefois scellé des sceaux de l'abbé et du couvent de Senones. — Copie des lettres de sauvegarde accordées à l'abbaye d'Autrey par Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, baron de Mercœur, tuteur et administrateur des terres, biens et pays de son neveu Charles, duc de Lorraine. En signe de cette garde et protection, l'abbaye pourra «mettre et afficher sur poteaux ou autrement» aux portes et aux bâtiments les armoiries du duc, à charge toutefois de célébrer tous les ans, pour le duc et ses successeurs, un service solennel tel qu'il est de coutume d'en célébrer dans les églises et monastères du duché (1555, 7 janvier).

XII^e siècle

XI H 2

(Liasse.) — 42 pièces parchemin, 2 cahiers de 16 et 22 feuillets, 7 pièces papier.

Relations avec le chapitre d'Epinal. — Solution d'un différend entre l'abbaye d'Autrey et le chapitre d'Epinal au sujet du cours de la rivière de Mortagne (*Mortasne*), d'une carrière sise de l'autre côté de la rivière et de droits de pâturage à Saint-Gorgon. L'abbaye conservera la rivière, sur laquelle elle est bâtie, et aura le droit de faire pâturer dans le ban de Saint-Gorgon ; les hommes de Saint-Gorgon auront le même droit dans les pâturages d'Autrey. Le chapitre d'Epinal aura un pêcheur dans la rivière ; à l'occasion de la venue de l'abbesse ou des chanoines d'Epinal, les pêcheurs pourront être plus nombreux ; à leur départ il ne devra plus y en rester qu'un seul. L'abbaye pourra se servir des matériaux de la carrière, mais sans en donner ou en vendre ; si cette carrière venait à s'épuiser, l'abbaye pourra en ouvrir une autre dans le ban de Saint-Gorgon, aux mêmes conditions. Ces concessions sont faites moyennant un cens annuel de sept sous de toulois payable à chaque Saint Remy par l'abbaye au chapitre d'Epinal. L'annonce des sceaux prévoyait ceux du chapitre d'Epinal, de l'évêque de Metz, de l'évêque de Toul et de son chapitre, de l'abbé de Senones et de l'université d'Epinal, mais la pièce n'offre que quatre traces d'attaches¹⁸ (Senones, 1228, fête de l'Assomption). — Vidimus de l'acte précédent par les notaires d'Epinal Bernard Gonant et Pierre Colin (1432). Parchemin en très mauvais état. — Copies papier modernes de l'acte et de son vidimus. — Rouleau des droits de Sainte-Hélène et de Saint-Gorgon. On y trouve exposés les droits des habitants de ces localités, ceux de l'abbesse d'Epinal et ceux de l'abbaye d'Autrey ; celle-ci peut mettre sept porcs à la glandée dans les bois de Sainte-Hélène et de Saint-Gorgon. (s. d. [XIV^e s. ?])¹⁹. Deux copies, d'après une copie collationnée, du XVI^e et du XVIII^e siècle. — Procès-verbal de production de titres et d'audition de témoins dans un litige pendant entre l'abbesse d'Epinal et l'abbé d'Autrey au sujet de la pêche dans la Mortagne. Parmi les pièces produites par l'abbé d'Autrey, on trouve : une bulle de Lucius III (1182, 14 des calendes de juillet). Des lettres des évêques de Metz, Bouchard (1294, ides de mars), Gérard (1229, 4 février), Adhémar (1347, jour des Innocents), Henri de Lorraine (1526, 27 juin) ; l'abbesse a notamment exhibé : un accord de 1228 entre le chapitre et l'abbaye «escript en ung viel ancien livre couvert de parchemin sur lequel sont en grosses lettres ces mots : les droits de Sainte

¹⁵ Arrondissement d'Epinal, canton de Rambervillers.

¹⁶ Publié par A. Philippe, «Les chartes-parties des Archives départementales des Vosges», *Bull. philo. et hist. du Comité des trav. hist. et scient.*, 1921, p. 174, n^oX.

¹⁷ Publié par G. Guilmoto, *Musée des Archives départementales des Vosges*, Paris, Imp. nat. 1878, n^o72, et reproduit en héliogravure dans l'album de cet ouvrage, Pl. XXXIV, n^o72. — La contre-partie de cette pièce se trouve dans le fonds de l'abbaye de Senones, II H 56.

¹⁸ Le vidimus de 1433 constate la présence de trois sceaux. Deux de ces sceaux, dont celui d'Epinal, en cire blanche avec contre-sceau, existaient encore en 1577.

¹⁹ Une copie collationnée du XV^e siècle d'après l'original se trouve dans le fonds du chapitre d'Epinal, G 186.

Helene et Veincey», une autre copie en parchemin qui débute ainsi : «Se sont les droicts de Sainte Helene, etc». Et finit : «et d'ung petit six deniers»²⁰ l'original en parchemin du titre de la transaction de 1228 passée à Senones, auquel pendaient encore deux sceaux ou fragments de sceaux, celui d'un évêque ou d'un abbé et celui de l'université d'Epinal²¹. (1577, avril-décembre). Deux copies du XVI^e et du XVIII^e siècle. — Accord entre l'abbesse d'Epinal Yolande de Bassompierre et Jehan Chastellain, abbé d'Autrey, terminant le conflit qui s'était élevé entre eux au sujet de la pêche dans la Mortagne. L'abbesse abandonné à l'abbé d'Autrey et à ses successeurs tout ce qu'elle a et prétend avoir «en la pescherie de la dicte rivière de Mortaigne, en tous ses cours depuis le Void Martin jusques à Badenchamp ; elle cède en outre toutes les terres, feignes et lieux vagues contigus aux bois de Sainte-Hélène du côté de l'abbaye d'Autrey, terres dont l'abornement est rapporté en détail. En retour, l'abbé d'Autrey a abandonné des prés sis à Sainte-Hélène et a promis de payer, comme par le passé, à l'abbesse, sept gros et demi de cens annuel pour la carrière et plusieurs autres droits que l'abbaye d'Autrey possède au ban de Saint-Gorgon (1577, 30 janvier). Original parchemin signé de Yolande de Bassompierre et des notaires et autrefois scellé des sceaux de l'abbesse et du chapitre d'Epinal, de l'abbé et du couvent d'Autrey. — Deux copies de l'acte précédent du XVI^e et du XVIII^e siècle. — Arrêt de la Cour de Lorraine, dans un procès entre l'abbesse d'Epinal Louise-Eugénie de Beauvau-Craon et les chanoines d'Autrey, maintenant ces derniers dans le droit d'extraire de la pierre de la carrière de Saint-Gorgon et condamnant l'abbesse aux dépens (1734, 6 juillet).

1228-1734

XI H 3

(Registre). — 1 registre de 168 feuillets²² papier de 200 x 150 mm : 3 cahiers de 31 et 29 feuillets, 77 pièces papier.

Service intérieur. — Religieux. — Livres des procès-verbaux d'examen des novices avant leur prise d'habit et profession (1715-1780). En tête sont transcrits les statuts de la congrégation de Notre-Sauveur concernant les novices, la prise d'habit et la profession. — Registres des prises d'habit et professions (1773-1785). La prise d'habit et la profession se suivaient à une année de distance, qui était l'année de la probation et à l'expiration de laquelle le postulant subissait un examen ; s'il y satisfaisait, il rédigeait sa profession par écrit. Jusqu'en septembre 1776, ces actes eurent lieu à Pont-à-Mousson ; le noviciat fut ensuite transféré à Autrey. — Actes de profession (1776, septembre -1787 octobre)²³.

1715-1787

XI H 4

(Liasse). — 6 pièces parchemin, 1 cahier de 8 feuillets et 1 pièce papier.

Testaments, fondations, anniversaires. — Acte par lequel Jehan, abbé d'Autrey, fait connaître qu'au mois d'août 1303, Henri, sire de Blâmont, a donné à Jehan dit Fontenne, son sergent, «la terre arable, les preis, les meizes, les arais, les censes de deniers et de chapons» de l'héritage de feu Greisiel qu'il tenait à Domptail (*Donsterne*)²⁴ sur son ban ; en cas de décès de Jehan ces biens devront revenir au sire de Blâmont ou à ses hoirs (1342, 3 février). Original parchemin avec débris du sceau de l'abbé. — Testament de Jehan, dit Fontenne, de Sainte-Hélène. Il élit sa sépulture dans l'église Notre-Dame d'Autrey et veut que son anniversaire soit célébré tous les ans dans cette église et qu'on le fasse «parsoingnier de tous les biens que seront fait ai tous jours maix en lai dite englise d'Autrey». «Et pour ceu que nulz ne doit laboreir sens rétribution et sens lowier», il donne en aumône pour la pitance du couvent, onze sous tournois de cens assignés sur un héritage ; il donne à chacune de ses filles Perraitte et Belle-Fleur, «pour elles marieir» cinquante livres sur son moulin dit de *lai Renne*, à sa femme Marguerite tous ses meubles ; il désigne comme ses exécuteurs testamentaires Jehan, chapelain de l'église Saint-Etienne de Toul, sa femme Marguerite et son gendre Jehan, dit Benoît, d'Epinal. L'acte, à la requête du testateur, fut scellé par Gérard, abbé d'Autrey, et Jehan, curé de Sainte-Hélène (1329, mardi avant la Saint-Martin «en yver»). Original parchemin. Les sceaux ont disparu. — Cession à l'église d'Autrey par Jehan Moureilz et sa femme, de Housseras, pour leur anniversaire, d'une lettre d'acquêt de cinquante gros de cens annuel et

²⁰ C'est le rouleau des droits analysés ci-dessus.

²¹ Analysé ci-dessus.

²² Paginé de 1 à 343 (il y a deux pages 107) ; lacune des pages 160 à 167 inclus.

²³ Le maire de Rambervillers, dans une lettre annexée au dossier des actes de profession et datée du 19 ventôse an XI, fait connaître au préfet des Vosges que les registres et actes de profession lui ont été remis par le cit. Desrochers mort assistant de la congrégation en l'an IV, alors qu'il n'était pas maire et que son intention était de les remettre à qui les réclamerait pour être déposés aux Archives départementales des Vosges.

²⁴ Domptail-en-l'Air, Meurthe-et-Moselle, canton de Bayon.

perpétuel assignés sur des pièces de prés sises à Housseras (1452, 20 octobre). — Instructions de l'abbé d'Autrey, Nicolas Mercier de Rambervillers, au sujet des anniversaires. L'abbé Nicole Jehan du Chastel, un de ses prédécesseurs, avait donné aux religieux, pour leur vestiaire, une rente annuelle de cinq francs de Lorraine ; l'abbé Mercier reconnaît que cette somme est insuffisante, et pour l'augmenter, il donne à ses religieux tous les anniversaires passés, présents et à venir, qui ont été ou seront fondés dans l'église d'Autrey, à la condition qu'ils seront répartis entre tous également, sauf à l'égard du prieur claustral qui aura droit à double part. Et, afin que ces anniversaires soient célébrés «selon la fondation et l'institution d'iceulx», les religieux éliront l'un d'entre eux qui prendra le titre d'«anniversarier», et qui pendant son année d'office sera tenu de rendre compte à Noël, tous les ans, en même temps que les pitanciers. Les lettres d'anniversaires seront conservées dans un écrin fermé par deux clefs différentes, dont l'une sera remise au prieur et l'autre restera aux mains de l'anniversarier (1516, 10 février). Original parchemin autrefois scellé du sceau de l'abbé. — Fondation, pour le salut de leurs âmes, par Lambert Thiéry et sa femme Fleurette Tardu, de Housseras, qui n'ont pas d'enfants, de trois services annuels et perpétuels, en novembre, en mai et en août. Pour cette fondation, ils donnent à la mense canoniale de l'abbaye tous leurs biens et héritages sis au ban et finage d'Housseras (1688, 3 février). Agrément de cette donation par le général des chanoines réguliers P. George (1688, 7 février). Prise de possession des héritages (1690, 3 octobre). — Bref (mutilé ; il n'en subsiste qu'une moitié) du pape clément X accordant des indulgences plénières de sept ans à ceux qui visiteront l'église d'Autrey (1676, 6 juillet).

1303-1690

XI H 5

(Liasse). — 27 cahiers et pièces papier.

Mense abbatiale²⁵. Etat de tous les biens, terres, seigneuries, bois, revenus et dépendances de la mense abbatiale d'Autrey, dressé par le sieur Guérin, tabellion à Rambervillers (1674). — Copie de l'état précédent (XVIII^{ème} siècle). — Copie d'un terrier de 1722, établi à la requête de Claude-François Duval, contenant le dénombrement des terres de la mense abbatiale sur le finage d'Autrey et lieux voisins (XVIII^{ème} siècle). — Autre copie du même, assez mutilée, (XVIII^{ème} siècle). — Déclaration des biens de l'abbé loués à différents particuliers d'Autrey (1751). — Déclarations des biens appartenant à la mense abbatiale faites par Valentin Mathieu, Nicolas Richard, Pierre Thiriet, Claude Mangeolle, Alexis Baudré, Jean-Dominique Charles, Jean-François Coltat et Dominique Dieudonné, Pierre Mangeon, Nicolas Boullay (1765), Dominique Masson (1770), Valentin Mathieu, Nicolas Bernard, Hubert Coltat, François Marchal, Jean-Baptiste Viliaume, Nicolas Boulay aîné, Nicolas Richard (1771). — Déclaration des biens de l'abbé à Autrey (1765). — Pied-terrier de Sainte-Hélène (1767).

Procès-verbal de plantation de bornes sur les limites des biens qui dépendent des menses abbatiales et canoniale, ensuite d'un accord entre Pierre-Antoine Rome, docteur en théologie de la Faculté de Paris, chanoine de la Collégiale de Saint-Pierre de Lille, prieur commendataire du prieuré Saint-Martin de *Gilau*, abbé commendataire d'Autrey, d'une part, et les prieurs et religieux d'Autrey, d'autre part (1767). — Extraits ou fragments de terriers divers (XVIII^e s.).

XVII^e-XVIII^e s.

Mense conventuelle.

XI H 6

(Liasse). — 13 cahiers et pièces papier.

Déclaration des biens immobiliers de la mense conventuelle de l'abbaye d'Autrey, ressort du baillage de Vic, situés dans les état de Son Altesse royale, par Charles Mangin, prieur d'Autrey (1702, février). — Déclarations de bien appartenant à la mense conventuelle faites par Dominique Masson, de Blanchifontaine, Jacques Marchal, de Saint-Florent, Berchy, de Housseras, dominique et Nicolas les Barthélémy, du même lieu. Jean Brice d'Autrey, Dominique Barthélémy, du même lieu, Jacques Marchal, d'Autrey, Pierre Deny, Joseph Baret, sagard, Alexis Baudré, de Saint-Florent, et Jean Marchal d'Autrey (1771).

1702-1771

XI H 7

(Liasse). — 10 cahiers et pièces papier.

²⁵ La séparation des menses ont lieu, comme on le verra plus loin (XI H 13) le 10 décembre 1664.

Pieds-terriers des héritages appartenant à la mense conventuelle sis à Bult, Housseras, Rambervillers et le Ménil, Sainte-Hélène.

XVII^e-XVIII^e s.

XI H 8 (Liasse). — 7 cahiers de 11, 8, 21, 12, 37, 13, 34 feuillets et 11 pièces papier.
Gagnage de Varangéville. — Pieds-terriers, arpentage, déclarations des terres du gagnage.
XVIII^e s.

XI H 9 (Liasse). — 23 pièces papiers, 1 plan.
Vigneulles. — Pieds-terriers, déclarations des terres, prés et vignes du finage de Vigneulles.
XVIII^e s.

XI H 10 (Liasse). — 1 cahier de 6 feuillets parchemin. 3 cahiers de 11, 29, 14 feuillets et 5 pièces papier.
Pieds-terriers et déclarations des héritages composant le gagnage de la Voivre.
XVII^e-XVIII^e s.

XI H 11 (Liasse). — 2 cahiers de 24, 16 feuillets et 8 pièces papier.
Mense abbatiale et conventuelle. — Déclaration des biens immobiliers des deux menses (1702, 9 février). Ce document débute par un court mémoire exposant les vicissitudes de l'abbaye ; il y est dit notamment que la maison a perdu ses titres et même celui de sa fondation à cause des guerres et des pillages, qu'en 1535, Autrey fut dévasté par l'armée impériale, que l'abbé mourut des suites des coups qu'il avait reçus, que le couvent fut déserté de 1535 à 1656²⁶, époque de son union à la congrégation de Notre-Sauveur. De nombreux désastres l'assaillirent à la fin du XVII^e siècle qui firent encore abandonner la maison. — Autres déclarations des terres appartenant aux deux menses (XVIII^e s.). — Fragments de pieds-terriers.
XVIII^e s.

XI H 12 (Liasse). — 3 pièces papier.
Pitancerie. — Pieds-terriers des héritages sis aux ban et finage d'Housseras et appartenant à la pitancerie .
1602

Comptes de la mense conventuelle.

XI H 13 (Cahier). — 1 cahier de 24 feuillets papier.
— Compte des rentes et revenus de la mense conventuelle, depuis la Saint-Georges 1665 jusqu'à pareil jour 1666, rendu par le P. André Lallemand, prieur d'Autrey et comptable, par devant le P. Jean Terrel, général des chanoines réguliers. *Vuillaume fontaine* (ban d'Autrey) : maison franche avec ses appartenances, depuis le Void de Saint-Fleurent jusqu'au Void de la Motte ; *Autrey* : maison de la Bergerie, maison de Chilimont où habite le sagard des religieux ; maison près de la chapelle de Saint-Fleurent ; revenus de la scierie, «pour laquelle la maison a le droit de couper sans marque dans les bois d'Autrey et de Rambervillers toutes les troncs qu'elle peut sager, moyennant une redevance annuelle de cinquante planches à la receipte de Monseigneur [l'évêque de Metz]...» ; la tuilerie sise dans le village même d'Autrey commune entre les religieux et l'abbé, a été brûlée pendant les guerres ; *Rambervillers* : une maison franche, droit de paisson dans les bois de Rambervillers accordé par l'évêque de Metz ; les deux muids de sel accordés par le même évêque sur les deux cents qu'il retire de ses salines de Moyenvic, l'un pour l'abbé et l'autre pour les religieux, à la suite de la séparation des menses, n'ont pas été payés depuis les guerres ; *Jeanménil* : maison franche de la Fraise, amodiée ; les religieux se sont réservé l'étang qui est au-dessous ; le moulin franc de «*Tibarmesnil*», ruiné depuis les guerres, ne rapporte rien ; *Mesnil* : la chaussée de l'étang de la Gravelle ayant été détruite au commencement des guerres, l'étang a été laissé pour neuf ans à Nicolas David, de Rambervillers «à condition que de chaque pesche, qui doivent estre trois, il en rendra un demy quarteron de carpes, et à la fin des dites années outre ce ledit astang en bon et suffisant estat et erviné (aleviné) de la quantité de poissons qu'il doit contenir ; les moulins de Mesnil et de Nossoncourt (dit de la Vacque) appartiennent de moitié aux deux menses, le

²⁶ Il y a là une certaine exagération car nous savons qu'au milieu du XVI^e siècle, l'abbaye connut une période de prospérité sous l'abbé Claude Steveney.

premier est amodié, le second ruiné par les guerres ne rapporte rien ; *La Voivre* (ban d'Azerailles) : la *moitresse* de la Voivre, composée d'un pavillon et de deux corps de logis pour les deux moitriers francs, a été également ruinée par les guerres, elle a été reconstruite et amodiée moyennant un cens en nature ; *Vigneulles* : la maison est laissée à un particulier pour cinq années à la condition qu'il cultive trois pièces de vigne et qu'il laisse un logement à Idotte, celle-ci devant en échange s'occuper de deux petites vignes ; *Grandvillers* : l'étang, ayant eu sa chaussée rompue pendant les guerres, ne rapporte rien ; *Saint-Hubert en Ardenne* : «Les révérends abbé et religieux du monastère de Saint-Hubert en Ardenne doivent annuellement cent quarante francs lorrains, qu'ils sont obligés de délivrer au terme de Noël ez mains de notre procureur au lieu de Toul, à cause du droit qu'ilz ont de faire queste, ce qu'appert par l'accord fait en l'an 1513, laquelle redevance est à présent de la mense conventuelle par le traicté du dixiesme décembre 1664 passé entre les religieux et M. L'abbé...». Compte des rentes et revenus dépendants de la pitance des chanoines réguliers de l'abbaye d'Autrey ; *mairie de Rambervillers* : Autrey, Rambervillers, Housseras, Jeanménil, Saint-Benoît, Bru, Xafféwillers, Anglemont, Ménil, Bazien, Ortoncourt, Ménarmont, Sainte-Barbe et Romont ; *prévôté d'Épinal* : Sainte-Hélène, Saint-Gorgon, Vomécourt, Bult, Padoux, Sercoeur, Badménil, Destord, Pierrepont, Brouvelieures, Domfaing, Belmont, Viménil, Fremifontaine, Nonzeville. Comte des rentes en argent pour les anniversaires qui se payent au terme de Noël. Cens dus pour le luminaire de l'église Notre-Dame d'Autrey, consistant en avoine et argent. Le compte a été approuvé à Autrey le 9 octobre 1666.

1665-1666

XI H 14

(Cahier). — 1 cahier de 28 feuillets papier.

Compte des rentes et revenus de la mense conventuelle du 9 octobre 1666 au 1^{er} septembre 1667 établi par le P. André Lallemand, prieur d'Autrey. Le plan est le même que celui du compte précédent, avec quelques différences dans les revenus. Toutefois, à la fin, il y a en plus un état des revenus en nature : chapons, gelines, beurre, toile, cire et vin. Le compte a été examiné le 1^{er} septembre 1667 par le P. Jean Estienne, général de la congrégation. — Recette en deniers : 1443 francs, 10 gros, 1 blanc, 1 denier.

1666-1667

XI H 15

(Cahier). — 1 cahier de 23 feuillets papier.

Compte des rentes et revenus de la mense conventuelle, établi par le P. André Lallemand, prieur d'Autrey ; on y trouve un compte des revenus de la confrérie Saint-Sébastien érigée en l'abbaye d'Autrey ; cette confrérie dut être peu après transférée à Housseras, comme l'indique une note en marge.

1670-1671

XI H 16

(Cahier). — 1 cahier de 16 feuillets papier.

Compte des revenus de la mense conventuelle par le P. Legagneur, prieur et comptable, depuis le 1^{er} octobre 1683 jusqu'à pareil jour de 1684. Recettes en deniers : 2536 francs, 2 gros ; recettes en nature : blé froment, 25 résaux et demi ; seigle, 54 résaux ; avoine, 68 résaux ; sarrasin, 2 résaux ; beurre, 48 livres ; cire, 12 livres ; chapons, 23 ; poules, 2 ; vin, quatre mesures. Le compte a été examiné par le P. J. Estienne, général de la congrégation.

1683-1684

XI H 17

(Cahier). — 1 cahier de 22 feuillets papier.

Compte des revenus de la mense conventuelle par le même prieur et comptable depuis le 12 septembre 1685 jusqu'à pareil jour de 1686. Recette en deniers : 2783 francs 2 gros 2 blancs 2 deniers ; recettes en nature : vin, 32 mesures ; froment, 25 résaux et demi ; seigle, 46 résaux ; avoine, 52 résaux ; sarrasin, 8 résaux ; navette, 1 résal 4 fouraux ; pois, 1 foural ; beurre, 50 livres ; cire, 21 livres ; miel, 1 mesure et 4 pots ; chapons, 23 ; poules, 2. Le compte a été examiné par le P. Philippe Georges, général de la congrégation, avec le P. Massu, abbé de Saint-Pierremont, comme assistant.

1685-1686

XI H 18

(Cahier). — 1 cahier de 28 feuillets papier.

Compte des revenus de la mense conventuelle rendu par le P. Mangin, prieur et comptable, depuis le 12 septembre 1686, jusqu'au même jour de 1687. Recette en deniers : 2780 francs 7 gros 2 deniers ; recettes en nature : froment, 24 résaux, deux quarterons et demi ; seigle, 40 résaux ;

avoine, 72 résaus ; sarrazin, 8 resaux ; navette, 1 résal 6 fouraux ; vin, 50 mesures ; beurre, 50 livres ; cire, 8 livres ; miel, 9 pots ; chapons, 23 ; poules 2. Le compte a été examiné par le P. Georges, général. Au dernier feuillet sont inscrits les noms des huit religieux : Charles Mangin, Barthélemy Pierre, Claude Montard, Daniel Chassel, Estienne Moreaulx, Humbert Gérard, Jean Goze, Antoine Mafois.

1686-1687

XI H 19

(Cahier). — 1 cahier de 28 feuillets papier.

Compte des revenus de la mense conventuelle du 12 septembre 1687 au même jour de 1688, présenté par le P. Ch. Mangin, prieur et comptable. Recette en deniers : 2922 francs 5 gros ; recettes en nature : vin, 25 mesures ; froment, 39 résaus 1 bichet ; seigle, 30 résaus ; avoine 63 résaus ; sarrazin, 8 résaus ; navette, 5 fouraux ; pois, 4 fouraux ; beurre, 50 livres ; cire, 11 livres ; chapons, 26 ; poules 2. Compte examiné par le P. Ph. Georges, général, avec comme assistant le P. Lozanne, abbé de Belchamp. Les religieux de la communauté sont : Ch. Mangin, Pierre Collin, Paul Maulpassant, Nicolas Dauttecourt, Léonard Barmette, Jean Le Gant, Jean Jérôme, Jean Masson, Nicolas Thomas, Antoine Mafois.

1687-1688

XI H 20

(Cahier). — 1 cahier de 27 feuillets papier.

Compte des revenus de la mense conventuelle du 12 septembre 1688 au 1^{er} septembre 1689, rendu par le P. Ch. Mangin, prieur et comptable. Recette en deniers : 2908 francs 1 gros 2 blancs, 2 deniers ; en nature : froment, 42 résaus ; seigle, 30 résaus ; avoine, 73 résaus, sarrazin, 8 résaus ; navette, 6 fauroux ; pois, 4 fouraux ; beurre, 54 livres ; miel, 1 mesure ; cire, 15 livres ; chapons, 26 ; poules 2 ; vin, 25 mesures. Compte examiné par le P. Philippe Georges, général, avec, comme assistant, le P. Lozanne, abbé de Belchamp. Religieux de la communauté : Ch. Mangin, Pierre Collin, Jean Paugnon, Paul Maulpassant, Nicolas d'Auttecourt, Léonard Barmette, Jean Jérôme, Jean Masson, Nicolas Thomas, Antoine Mafois.

1688-1689

XI H 21

(Cahier). — 1 cahier de 28 feuillets papier.

Compte des revenus de la mense conventuelle du 1^{er} septembre 1690 à pareil jour de 1691, présenté par le P. Ch. Mangin, prieur et comptable. Recettes : argent : 3079 francs 9 gros 2 deniers ; vin, 40 mesures ; froment, 39 résaus 2 bichets ; seigle, 30 résaus ; avoine, 78 résaus ; sarrazin, 10 résaus ; navette, 1 résal 5 fouraux ; pois, 4 fouraux ; cire, 18 livres ; beurre, 54 livres ; chapons, 20 ; 1 cochon gras. Le compte a été examiné par le P. Lozanne, abbé de Belchamp, premier assistant et le P. Massu, abbé de Saint-Pierremont, procureur général de la Congrégation. Religieux : Charles Mangin, Alexandre de la Neuville, François Hicquin, Henri Trompette, Léonard Barmette, Claude Vincent, François Brazi, Henri Regnault, Nicolas d'Auttecourt, Dominique Mangin, Coullon, Antoine Mafois.

1690-1691

XI H 22

(Cahier). — 1 cahier de 16 feuillets papier.

Comptes des revenus de la mense conventuelle du 1^{er} septembre 1693 à pareil jour 1694 présenté par le P. Charles Mangin, prieur et comptable. Revenus : argent : 3407 francs 5 gros ; vin, 4 mesures 9 pots ; froment, 40 résaus 1 bichet, avoine, 40 résaus ; navette, 2 fouraux ; beurre, 54 livres ; chapons, 25 ; une poule ; miel, 1 mesure ; cire, 15 livres. Arrêté par A.F. Massu, général de la congrégation, assisté de C. De Mory, procureur général. Religieux : Ch. Mangin, Jean Gilles, Dominique Le Clerc, Nicolas Lespine «qui mourut le jour de la Présentation Notre-Dame et fut enterré au-dessous des vitres de la chapelle de Notre-Dame, du côté du fond de ladite chapelle», Henry Regnault, Jean Chassel, Antoine Mafois.

1693-1694

XI H 23

(Cahier). — 1 cahier de 16 feuillets papier.

Compte des revenus de la mense conventuelle, du 1^{er} septembre 1694 à pareil jour 1695, présenté par le P. Ch. Mangin, prieur et comptable. Recettes : argent : 2700 francs, 3 gros, 3 blancs, 2 deniers ; vin, 4 mesures ; froment, 34 résaus ; avoine, 34 résaus ; navette, 2 fouraux ; beurre, 54 livres ; 25 chapons ; 1 poule ; miel, 1 mesure ; cire, 25 livres. Arrêté par A.F. Massu, général. Religieux : Ch. Mangin, Georges Callet, Dominique Mangin, George Jacquot, François Cochet,

Jacques Barat, Nicolas Bernard, Jean Babin, Edme Aubry, Claude Thiriet, Antoine Mafois.

1694-1695

XI H 24

(Cahier). — 1 cahier de 18 feuillets papier.

Comptes des revenus de la mense conventuelle du 1^{er} septembre 1695 à pareil jour 1696, présenté par le P. Ch. Mangin, prieur et comptable. Recettes ; argent : 2567 francs 2 gros 4 deniers barrois ; froment et avoine, 49 résaus ; chapons, 25 ; une poule ; beurre, 54 livres ; miel, 3 pots ; cire, 30 livres ; vin, 38 mesures ; navette, 2 fouraux. Arrêté à Nancy par le P. Massu, général et le P. Legagneur, assistant. La communauté comporte les mêmes religieux que l'année précédente.

1695-1696

XI H 25

(Cahier). — 1 cahier de 28 feuillets papier.

Compte des revenus de la mense conventuelle du 1^{er} septembre 1698 à pareil jour 1699, présenté par le P. Ch. Mangin, prieur et comptable. Recettes : argent : 3002 francs, 2 gros ; froment, 51 résaus ; avoine, 136 résaus ; seigle, 22 résaus, sarrasin, 6 resaux ; navette, 4 résaus ; pois, 4 fouraux ; vin, 3 mesures ; cire, 30 livres ; 28 chapons et 1 poule. Arrêté par le P. Massu, général, assisté du P. N. Verlet, procureur général. Religieux : Ch. Mangin, Dominique Mangin, Nicolas Antoine, François Marchal, Eloy Chevalier, Dominique Bexon, Etienne Olry, Nicolas Gradmaire, Charles Lancelot, Antoine Mafoy, Charles Husson.

1698-1699

XI H 26.

(Liasse). — 2 pièces parchemin, 6 pièces papier.

Droit d'amortissement ; quittances.

1693-1760

Biens de l'abbaye.

XI H 27

(Liasse). — 8 pièces parchemin, 8 pièces papier.

ANGLEMONT. — Vente par Jehan Poirot, dit Jehan Maltemps, et sa femme Jehanne, d'Anglemont, à Nicole Jehan Mercier, abbé d'Autrey, d'une partie d'un pré sis *on Pas*, finage d'Anglemont, pour la somme de 19 francs (1512, 12 mars). — Vente par Jehan Correl, de Menil et consorts, à Jacob Broulland et à Nicolas Bertrichamp, de Menil, d'un pré sis *en Erbifosse*, finage d'Anglemont, pour la somme de 2 francs (1516, 12 novembre). — Vente, par Jacot Breullain²⁷, de Menil (*Meugny*) et Nicolas Bertrichamps, du même lieu, à Rambaulx du Barron, d'Anglemont, du pré sis *En Erbifosse*, précédemment acquis sur Jehan Correl et consorts, moyennant 4 francs, monnaie de Lorraine (1522, 31 octobre). — Cession par Rambaulx du Barron, à Claude Thouveney²⁸, abbé d'Autrey, de la précédente lettre d'acquêt, pour la somme de 16 francs de Lorraine (1523, 20 octobre). — Vente par Pierre Galletier et Mengin Jehan Aubertin d'Anglemont à l'abbé Claude Thouvenez, *alias* Malhoste, d'une «thielle» de pré sise *En Houchompri*, finage d'Anglemont, pour 3 francs de Lorraine (1529, 19 février). — Engagement à l'abbé Claude Thevenei par Demenge Crowesier, de Ménil, pour 30 francs de Lorraine, d'un pré *Dessoubz la Roumeraye*, finage d'Anglemont (1531, 17 juin). — Vente par Jehan Mengin, de Ménil, à l'abbé Claude thewenel, *alias* Malhoste, d'un pré «Au prey Lorry *dessoubz la Roumaye*», finage d'Anglemont, pour 47 francs de Lorraine (1532, 3 mai).

1512-1532

XI H 28

(Liasse). — 5 pièces parchemin, 4 pièces papier.

AUTREY. — Vente par Richier Jehan Barbe de Jeanménil, à Genoy, d'Autrey, pour 10 francs, d'un pré, sis près d'Autrey, «en la brasse d'entre les deux Mortanne» (1487, 19 janvier). — Vente par Demenge Fortun, d'Autrey, à Demenge Cougnat, de Padoux, pour 16 francs, de la moitié d'un pré «aprey la vieille sie», finage d'Autrey (1551, 13 juin). A dos de la pièce, cession de ce pré, par Pierre Roussel, de Padoux, au P. Ch. Mangin, prieur de l'abbaye, le 26 avril 1695. — Vente par Jehan Wirion, demeurant à la Moîtresse de l'Étang, à l'abbé d'Autrey Thomas Piérel, pour 50 francs, d'un pré *Ez Raffains*, finage d'Autrey, la Vieille Mortagne d'une part (1551,

²⁷ Nous respectons l'orthographe des noms propres de personnes qui, ainsi que celle des noms de lieux, varient d'une pièce à l'autre.

²⁸ Appelé aussi Thouvenel, Steveney ou Stevenel, Thouvenin, Thouvenel dit Malhoste, etc., tous ces noms avec des graphies extrêmement variables, comme on pourra s'en rendre compte notamment dans les articles XI H 31, 34 et 35.

9 janvier). — Demandes en désistement de terrains induement détenus contre certains particuliers, par les prieurs et chanoines d'Autrey (1760). — Requête présentée par les prieurs et chanoines d'Autrey à la cour souveraine de Lorraine et Barrois, au sujet des terres de la Fayne, ban d'Autrey, qui ont été induement occupées et défrichées par des particuliers. Des difficultés s'étaient déjà élevées entre les chanoines et les officiers de feu M. de Saint-Simon à cause d'anticipations ; M. de Saint Simon avait été condamné en 1759 à abandonner les terrains anticipés. Les difficultés provenaient notamment de la contiguïté des terres de la Fayne et de la forêt du même nom, appartenant à l'évêché de Metz. Les suppliants demandent l'établissement d'une carte topographique et l'audition de témoins (1764).

1487-1764

XI H 29

(Liasse). — 3 pièces parchemin, 3 pièces papier.

BROUVELIEURES, BRUYERES. — Vente par Demenge, fils de Demenge dit Marron, de *Marbleruel* (?), cleric, et sa femme, à Jehan, abbé d'Autrey, et à son couvent, de ce qu'ils possèdent dans des prés sis à *Mossous*, en *Harnigoute*, dans le grand pré proche le chemin qui va de Saint-Dié à Epinal, dans un pré sis à *Fondreny* et dans d'autres terres ou héritages à Brouvelieures (*Brueruelles*), Belmont, La Rue, Gugnécourt (*Gueneicourt*), Bruyères, pour la somme de 70 livres de petits tournois. Les vendeurs ont repris à cens des acheteurs les dits biens moyennant un cens annuel de cinquante sous *bone monete videlicet tullensium videlicet duodecem valentibus decem et octo fortes*, payable à Autrey le lendemain de Noël, fête de Saint-Etienne²⁹ (1343, 1^{er} septembre). Cet acte est vidimé par Pierre, abbé d'Etival, et Jehan, recteur de l'église paroissiale de Kaisersberg (*Keizperch*), en date du samedi après l'Épiphanie 1347. Parchemin autrefois scellé des sceaux de l'abbé d'Etival et du recteur de Kaisersberg.

BULT. — Vente par Demenge Grant Richard, de Bult, aux pitanciers d'Autrey, d'un cens annuel de 18 gros de Lorraine, assigné sur le quart d'un pré à *la Close Court*, finage de Bult, sur une pièce de terre à *la Haulte Vue*, sur la moitié d'un champ *En Teneire*, même finage, pour 30 francs de Lorraine (1538, 9 mars). — Vente par Demenge Gérard, de Bult, à Jacques Thiriet, prieur d'Autrey, d'un cens annuel de sept francs de Lorraine, assigné sur un champ, au finage de Bult, *En Fouquemont*, pour cent francs de Lorraine (1631, 16 décembre). — Pied-terrier des acquisitions faites à Claude Blaise, de Bult (1698).

1343-1698

XI H 30

(Liasse). — 6 pièces parchemin, 4 pièces papier.

DESTORD. — Acensement, par Mathieu, abbé d'Autrey, à Colin, fils de Vexerat de Fremifontaine, à sa femme Suzanne et à leurs enfants Jehan et Hawix d'une «tille de prey» «desous Destord» avec le meix sis au-dessous «ensi comme li sires Albris de Fremiffontaine lou soloit tenir», moyennant vingt-huit charrées de charbon «d'entraige» à payer au milieu du mois de mai (1350, mardi avant la fête de l'Annonciation). — Acensement par Richart, abbé d'Autrey, à Jehan dit Charpellat, à Thiriât, maire des seigneurs chanoines de Saint-Dié et à leurs femmes d'un pré sis au-dessous de Destord, dit la *Thylle d'Aultrey*, que tient actuellement de l'abbaye le maire Demonge, de Pierrepont, autrefois maire des chanoines de Saint-Dié, sous le cens annuel de cinq sols de petits tournois. Les nouveaux locataires n'entreront en jouissance et ne payeront le même cens qu'après le décès de Demonge, mais ils devront acquitter un droit d'entrée de deux francs (1398, jour de l'Invention de Saint Etienne). — Acensement par l'abbé Didier Chaillez³⁰ à Jehan Hainx (?) fils de Jehan Pairinne de *Lonzville*, d'une «tielle de preit» «dessoubs Destort», «en la meniere que le sire Aubry le souloit tenir»³¹, moyennant un cens annuel de cinq gros ; ledit Hainx doit encore payer tous les ans cinq deniers «aulz seigneurs dont la dicte tielle de preit nous [vint]» ; ces héritages doivent à l'abbaye le relevage après vente ou morte-main (1466, 18 octobre). — Acensement, par l'abbé Jean Chastellain, à messire Jacques Guerrin, curé à Vomécourt, et à ses nièces d'un tiers de la «Thielle d'Aultrey» moyennant un cens annuel de deux gros, payable à l'abbaye, et un autre cens annuel de deux deniers «pour le seigneur d'ou mouwe ladicte thielle de prey» (1574, 29 janvier). — Acensement par le même abbé à Jean Andreu, de Destord, d'un tiers de la «Thielle d'Aultrey», moyennant un cens annuel de deux gros pour l'abbé et un autre cens annuel de deux deniers pour le seigneur dans la mouvance de qui est ladite terre «qu'est du

²⁹ Pièce intéressante pour la topomastique de la région de Bruyères et de Brouvelieures.

³⁰ Il y aurait lieu de lire *Charlez* dans l'acte.

³¹ Il s'agit dans tous les actes qui précèdent de la même pièce de terre.

paravant advenue de sire Aulbry» (1574, 29 janvier).

GLONVILLE. — Constitution d'une rente de 15 livres au profit des prieur et chanoines réguliers d'Autrey sur Joseph Didier Jean, laboureur à la Voivre (1746).

1350-1746

XI H 31

(Liasse). — 29 pièces parchemin, 24 pièces papier.

HOUSSEAS. — Vente par Demenge et Jehan Maire Gérard, de Bru (?), à l'abbé Nicole Jehan du Chastel de Rambervillers de tous les droits contenus en une lettre de «gaigière» qu'ils avaient acquise de Jehan dit Le Roy, charpentier à Rambervillers, et relative à deux prés sis au ban et finage d'Housseras, pour 12 francs de Lorraine (1482, 25 mai). — Vente par Humbert Coulez, de Jeanménil, à Jehan Bergier, de Housseras, d'un pré sis *on Serisier*, finage de Housseras, pour 12 francs de Lorraine (1527, 7 octobre). — Vente par Didier Tardu, boulanger à Housseras, à l'abbé Claude [Steveney], dit Malhoste, de pièces de terre sises à Housseras, pour 15 francs de Lorraine (1529, février ?). Pièce très endommagée. — Vente par le même à l'abbé Claude Thowenel de plusieurs pièces de terre au finage de Housseras, pour 36 francs de Lorraine (1531, 16 avril). — Vente par Thevenin Conreux, de Housseras, à l'abbé Claude Theveney, d'un pré à *Peire Goutte*, finage de Housseras, pour 24 francs, 6 gros de Lorraine (1531, 22 avril). Didier Tardu est témoin. — Cession et transport par Didier et Jehan Mareschal et consorts, de Housseras et Jeanménil, à l'abbé Claude Malhoste (Steveney), de la moitié d'une pièce de terre dite *l'Estang*, sous Housseras, «lequel heritaige meut et est venu de l'église Nostre dame dudit Altrej», pour 7 francs de Lorraine (1545, 28 mars). — Vente à l'abbé Claude Theweney, par Didier Girard, maréchal à Housseras et ses quatre enfants, «pour leurs grans besoin et urgente nécessité pour eulx gouverner, substanter et entretenir pour cas de chier temps regant de présent, pour compation et cas de pitié et indigeance qu'ils estoyent debilles, en cas de pouvretz et pour survenir et sollacier cesdits enffans», de plusieurs pièces de pré et de terre sises au finage d'Housseras, moyennant 32 francs de Lorraine (1545, 6 février). — Vente par Didier Mareschal, de Housseras, à l'abbé Claude Stewenel, d'un meix sis à Housseras, pour 6 francs de Lorraine (1546, 14 mars). — Vente par le même à l'abbé Claude Steveney, du quart d'un pré au finage de Housseras pour 10 francs 3 gros de Lorraine (1546, 24 mai). — Vente par Demenge Roussel, de Housseras, à l'abbé Thomas Pierel, d'une «thielle» de pré et de la moitié d'un autre pré sis à Housseras pour 10 francs de Lorraine (1549, 18 mai). — Vente par Jehan Peu de Cuyr de Housseras, à l'abbé Jehan Chastellain de la moitié d'un champ sis à Housseras, dont l'autre moitié appartient déjà à l'abbé, pour 4 francs de Lorraine (1566, 23 novembre). — Vente par Nicolas Parmentier, maire de Bru, à George Cueillerier, de Housseras, d'un pré sis à Housseras *Es Poys de Ville* pour 7 francs de Lorraine (1557, 12 mars). — Vente de la même pièce de pré par George Cullerie à l'abbé Jehan Chastellain, pour 7 francs de Lorraine, plus les frais de la lettre d'acquêt (1568, 23 octobre). Cette pièce et la précédente sont liées ensemble. — Vente par Jehan Tardu, de Housseras, à l'abbé Jehan Chastellain, d'un champ au finage de Housseras, pour 6 francs 6 gros de Lorraine (1571, 4 décembre). — Vente par Nicolas Fenestrange, de Bruyères, et consorts, à Jean Choppat, d'Autrey, de deux champs au finage de Housseras, pour 66 francs de Lorraine (1612, 12 mars)³². — Vente, par Humbert Housseras, de Fremifontaine, à Claudon Pieron de Housseras, d'un pré au Faing François, finage de Housseras, pour 240 francs de Lorraine (1616, 21 mai). — Vente par Jean Choppat, d'Autrey, à Florentin Dieudonné de Housseras, d'un champ et d'un pré aux finages de Housseras et de Jeanménil, pour 60 francs de Lorraine (1624, 8 juillet). — Acensement par le P. André Lallemand, prieur, du consentement de l'abbé Nicolas Serauville, à Nicolas Aubry, dit Jacquot, de Housseras, de trois près sis à Housseras, sous le cens annuel, payable à la pitance, d'un franc barrois. Cette pièce était autrefois scellée du sceau du tabellionage de «Monseigneur l'éminentissime cardinal Mazarini, evesque de Metz», en sa cour de Rambervillers (1656, 2 octobre et 12 novembre). Deux expéditions en parchemin. — Vente par décret des immeubles de Jean Gomé, de Housseras ; adjudication de ces immeubles au P. Lallemand, pour être incorporés à la mense conventuelle ; paiement des créanciers (1664-1667). — Cession par Jean Pernit (?), héritier de Jean Barbier, d'Autrey, aux religieux de l'abbaye, de quatre obligations souscrites en l'année 1634 par feu Nicolas Hellet, au profit de Jean Barbier, pour une somme égale au montant total des capitaux représentés par ces obligations (1666, 30 janvier). Les quatre obligations sont jointes

³² Une copie du XVIII^e siècle de cette pièce fait connaître que Jean Choppat a donné ces champs à la mense canoniale.

à l'acte de cession. — Adjudication au P. Lallemand, pour la mense canoniale, des immeubles de feu Jean Hellet, sis au finage de Housseras, (1666, 28 juin). — Procès-verbal de l'enchère. — Adjudication aux religieux du pré de la Forge, finage de Housseras, ayant appartenu à deux particuliers de Housseras, débiteurs de l'abbaye (1666, 28 juin). A cette pièce est joint l'acte de vente par Demenge Malener, de Housseras, aux pitanciers d'Autrey, d'un cens annuel de 7 gros assigné sur le pré de la Forge (1507, 11 mars). — Enchère du pré de la Forge. — Transaction entre les prieur et religieux d'Autrey, d'une part, et Demenge Barthelemy, maire à Housseras, et consorts, d'autre, part, au sujet du pré de la Scye, que l'une et l'autre partie prétendait être sa propriété. En échange d'une concession de la part de l'abbaye, Barthelemy et consorts abandonnent leurs prétentions (1693, 25 février). — Vente aux religieux par Catherine, fille de Didier Grandjean, et sa fille, au P. Ch. Mangin, prieur d'Autrey, dont tout ce qui leur appartenait à Housseras, moyennant une somme de 28 francs payable en grains, et la décharge de tous rentes et cens dont elles auraient pu être redevables envers l'abbaye (1694, 19 juin). — Echange de petits meix sis à Housseras entre les prieur et religieux d'Autrey et Jean Coltat, ancien maire de Housseras (1713).

1482-1713

XI H 32

(Liasse). — 4 pièces parchemin, 17 cahiers et pièces papier.

JEANMÉNIL. — Constitution d'une rente de trente-cinq francs barrois, au denier vingt, par Thomas Collin, de Jeanménil, au profit des religieux d'Autrey, pour la somme de cent écus de trois livres (1725). — Pièces d'une instance entre les religieux d'Autrey et Nicolas Lallemand, laboureur à Jeanménil, au sujet d'un champ, dit à la Vieille Haye, finage de Jeanménil (1743). Parmi les pièces se trouve la copie d'un engagement fait à Claude Thouveney, dit Malhoste, abbé d'Autrey, par Jehan Friot, de Jeanménil, du champ de la Vieille Haye, pour soixante francs de Lorraine (1524, 16 septembre). — Pièces d'un procès entre les religieux d'Autrey et la communauté de Jeanménil au sujet de l'exemption de dîmes dont doivent bénéficier les fermiers de l'abbaye à la Fraize et à Thiarménil comme l'indique la bulle de Lucius III de 1182, et ainsi que l'ont reconnu les prieur et religieux de Senones, décimateurs de la paroisse de Rambervillers en 1752 (1726-1755). — Déclaration des terres de La Frace, finage de Jeanménil (1766) (avec plan). — **NOSSONCOURT** (ban de) : *ferme de la Souche*. — Charte de l'évêque de Metz Bertrand par laquelle il notifie des donations à l'abbaye d'Autrey : Wiry d'Epinal, voué de Nossoncourt (*Nothonis curie*), fils de Widric, ratifie la donation faite par son père à l'abbaye de biens sis auprès de la grange appelée *Wendeberszoch*, sous le cens de dix deniers ; il ajoute à cette pieuse donation dix journaux de terre, sous le cens de neuf deniers ; Wiry à la requête de l'évêque, renouvelle et confirme des donations de biens près de la grange susdite et de celle de la Voivre (*Vapria*), au ban de Nossoncourt, sous le cens de cinq deniers et une obole. L'acte fut passé à Epinal, en présence de Jean, chapelain de l'évêque, de Ernardus, chapelain de Wiry, de Ferri, voué de Rambervillers, de Louis, chevalier, de *Taisei* (1198). Original autrefois scellé du sceau de l'évêque sur cordelettes. A la suite d'une copie de cette pièce (XVIII^{ème} siècle) ont été transcrites les copies des chartes suivantes : Confirmation par l'évêque de Metz Thiéri, de ce que son prédécesseur Etienne avait donné et déjà confirmé à l'abbaye d'Autrey, en prés, champs, bois et pâturages. Le même prélat confirme de plus à la même maison trois mesures (*sevas*) à Vic, exemptes de toute redevance. Parmi les témoins figurent Thiéri et Widric de Rambervillers, frères, Baudoin, chevalier, de Deneuvre (1176, indiction 9, épacte 7, concurrent 4) ; charte de Ferri II, duc de Lorraine, concédant à l'abbé d'Autrey Raoul, avec le consentement de sa femme, de son fils Th[iebaut] et de sa sœur l'abbesse de Remiremont, le droit de pacage pour les grosses et petites bêtes dans tout le pays placé sous son pouvoir. En outre, les frères d'Autrey pourront circuler en toute sécurité avec leurs chars et leurs troupeaux sur les terres du duc (s. d. [1206-1213]) ; donation aux religieux d'Autrey, en présence de Pierre, abbé d'Etival, qui a fait établir la charte, par Gérard, seigneur de Tendon, et sa femme Agna, pour le remède de leurs âmes, de leurs pâturages de Brouvelieures (s. d. [milieu du XIV^{ème} siècle]). — Concession par l'évêque de Metz Conrad à frère Jehan Gemey, abbé, et au couvent d'Autrey, en paiement du cens de l'amodiation à lui consentie du gagnage de la Souche, aux bans de Nossoncourt et de Doncières, de l'étang de *Jerardmy* et de la moitié des revenus du Moulin l'Evêque au ban de Nossoncourt, de deux muids de sel qui seront délivrés tous les ans à l'abbaye, au terme de Saint Jean, par les gouverneurs des salines de Moyenvic ; cette convention n'étant valable que sa vie durant, et après son décès, les biens et revenus amodiés devant retourner à l'abbaye sans empêchement quelconque (1448, 11 août). Original parchemin.

— Vente à l'abbé Claude Thouvenel, *alias* Malhoste, par Jehan Masson, sa femme Hawix et Mengette, veuve de Didier Ottin, de Bazien (*Bausien*), d'un pré près de la Souche, pour dix francs de Lorraine (1524, 16 avril). — Attestation du maire de la justice de Rambervillers prouvant que La Souche est exempte de toutes les tailles et redevances dues à l'évêque de Metz (1700). — Copie d'un terrier de 1672 contenant la déclaration des Souche. — Déclarations des terres dépendant de la Souche (XVIII^{ème} siècle).

1176-XVIII^e s.

XI H 33

(Liasse). — 4 pièces parchemin, 1 pièce papier.

RAMBERVILLERS. — Vente par Demenge Fortun à l'abbé Thomas Pierel, d'un pré *On prey la Vielle*, finage de Rambervillers, pour 30 francs de Lorraine (1551, 6 février). — Constitution d'une rente de 37 francs 6 gros barrois par Nicolas Bertrand, taillandier, bourgeois de Rambervillers, au profit des religieux d'Autrey, pour 750 francs barrois d'argent ; ladite vente assignée sur une maison sise au faubourg Notre-Dame (1735).

RIBEAUVILLE. — Vente par Fuesselin de Ribeauvillé (*Rapolzwilr*) à frère Jehan, convers, agissant au nom de l'abbé et du couvent d'Autrey, de 24 mesures de vin blanc à prendre sur trois vignes (*stuke*) dont deux sont sises au ban de Hagenach, et l'autre dans le ban de Ribeauvillé au Rothenberg (*in Rufo Monte*), et d'un cens annuel de deux chapons et trois deniers. Le vendeur déclare qu'il a été payé ; il ajoute que la vendange, dans les vignes précitées, ne pourra avoir lieu sans l'avis formel du convers Jehan ou de son abbé. La pièce fut scellée des sceaux de Anthelme et d'Henri de Ribeaupierre (*Rapolstein*), frères (1298, samedi avant la Nativité de la Vierge). Original parchemin.

SAINT-GENEST. — Constitution de rente par Claude Voirin, laboureur à Saint-Genest, au profit des chanoines réguliers d'Autrey (1749).

1298-1749

XI H 34

(Liasse). — 20 pièces parchemin, 16 pièce papier, 1 sceau.

SAINTE-HELENE. — Lettres de l'officialité de Metz faisant connaître que Aubert Florette, de Magnières, fils de Thirion Florette, de Sainte-Hélène, a constitué pour son «maibour, procureur général et messaige especial» son parâtre Toussaint Le Clerc, qui devra gérer ses biens pendant six ans (1469, 22 juillet). — Engagement jusqu'à rachat à l'abbé d'Autrey Didier Chaillez, par Aubert Florette, en présence et du consentement de son tuteur Toussaint Le Clerc, d'un pré sis au finage de Sainte-Hélène, dit le *Prez au Quoing*, pour la somme de trente deux francs de Lorraine (1469, 17 décembre). — Rachat à l'abbé d'Autrey, Jehan Regnald de Rambervillers, par Gérard Juif, chanoine de Saint-Dié, au nom de son chapitre, du Pré du Coin, pour la même somme de trente-deux francs. Aubert Florette avait, depuis l'engagement qu'il avait fait de ce pré, vendu au chapitre de Saint-Dié tout ce qu'il avait «tant en héritage de fied franc allieu, comme en gagiere ez villes de la dessus dite Saincte Helenne, de Bu, de Vomécourt, de Paldou et de Dastort, bans finaige et confinaige d'icelles» (1484, 15 septembre). Original scellé du sceau de l'abbé Regnald. Cette pièce et les deux précédentes sont attachées ensemble. — Engagement à l'abbé d'Autrey Nicol Mercier, par Martin Mellaire, d'une «thielle» de pré sise *Es thielles de la Rue*, pour douze francs de Lorraine (1513, 28 janvier). — Vente à l'abbé Nicol Jehan Mercier, par Anthoine Chevallier, «crowsier» bourgeois de Rambervillers, d'un pré *aux Chênes*, finage de Sainte-Hélène, chargé d'un anniversaire de deux gros en l'église d'Autrey, pour trente francs de Lorraine (1513, 11 mars). — Vente au même abbé par Nicolas Wyan, dit le Bourlandier, de Sainte-Hélène, d'une pièce d'héritage à Sainte-Hélène, *on Poirière*, pour huit francs de Lorraine (1514, 17 février). — Vente à l'abbé Claude Theuvenel par Demenge Wich[ard], de Saint-Maurice, de tout ce qui appartient à sa femme, de par la mère de celle-ci, à Autrey et sur son finage, et d'un pré sis sur la Mortagne, pour trois francs de Lorraine (1524, 11 mars). — Vente à l'abbé Claude Thouvenin, par Didier fils de Demenge Colez de Sainte-Hélène, pour huit francs de Lorraine (1526, 5 février). — Echange entre l'abbé Claude Thouveney, *alias* Malhoste et Martin Maillard, de Sainte-Hélène ; celui-ci reçoit plusieurs champs et pièces de terres au finage de Sainte-Hélène, lieux dits *Es Chaisnes, Es Closures, A la Tronche, Es Clostre Saint-Diey*, et au finage de Saint-Gorgon, à *Chanterenne*, et donne à l'abbé une maison avec ses dépendances sise à Sainte-Hélène, chargée d'un cens annuel de douze gros, plus un autre cens de un chapon et deux deniers (1531, 1^{er} avril). — Vente à l'abbé Claude Thouveney dit Malhoste, par Martin Maillard, de toutes les pièces de terre qui font l'objet de l'échange précédent, pour la somme de cent francs de Lorraine (1531, 16 avril). — Echange entre l'abbé

Claude Thoveney, dit Malhoste, et Jehan Allaine, fils de Nicolas Virion de Sainte-Hélène, *Es Chesnes*, et donne une «heire» de meix sise au même finage (1531, 30 avril). — Engagement par Didière, veuve de Demenge Collet, de Sainte-Hélène, entre les mains de l'abbé Claude Thouveney, dit Malhoste, d'une pièce de terre *Es Chesnes*, pour vingt-cinq francs de Lorraine (1531, 18 mai). — Vente à l'abbé Claude Thovenel, dit Malhoste, par Jehan Allenne, fils de Nicolas Wirion, de Sainte-Hélène, d'un champ sis *Es Chesnes*, pour 7 francs trois gros de Lorraine (1531, 6 novembre). — Echange entre les mêmes parties ; l'abbé reçoit une «heire de meix» *A Grant Cove*, finage de Sainte-Hélène, et donne en échange à Jehan Allenne la moitié d'un champ au même finage, *Es Cleysoure* (1531, 6 novembre). — Vente par le même Jehan Hellenne à l'abbé Claude Thouvenel, dit Malhoste, de la moitié du champ précédemment échangée, pour neuf francs de Lorraine (1531, 6 novembre). — Vente à l'abbé Claude Thouveney, dit Malhoste, par Nicolas le Grant Richier, de Bult, et son frère Didier, de la moitié d'un pré, finage de Sainte-Hélène, à la *Fourrière darrier la Colste*, pour seize francs de Lorraine (1531, 3 février). — Vente au même abbé par Gérard de Dompmart, de Sainte-Hélène, de la moitié d'une «tille» de pré, sur *Haulte Ripnière*, pour neuf francs de Lorraine (1532, 12 octobre). — Engagement au même abbé par les filles de feu Didier Musnier de Sainte-Hélène, de la moitié d'une pièce de pré, *Es Chesnes*, pour douze francs de Lorraine (1532, 20 décembre). — Vente au même abbé, par Demonge, fils de Demonge Chastreulx de Sainte-Hélène, d'une «thille» de pré *En Chanterenne*, finages de Sainte-Hélène et de Saint-Gorgon, pour vingt-cinq francs de Lorraine (1532, 2 janvier). — Vente à l'abbé Claude Stenel, dit Malhoste, par Demenge Chartreux, de Sainte-Hélène, demeurant *aux Allemongnes*, de plusieurs pièces d'héritages à Sainte-Hélène, *En Harmangeville, On prey desoub la Fourge, On hault du Prey des Champs, Ai Hajoubault*, pour treize francs de Lorraine (1533, 29 décembre).

1469-1533

XI H 35

(Liasse). — 19 pièces parchemin, 20 pièces papier.

SAINTE-HELENE. — Vente par Howelz Martin, de Jeanménil, à l'abbé Claude Stenei, dit Malhoste, de tous les héritages que lui et sa femme Marguerite ont au finage d'Autrey, ainsi que d'une «thielle» de pré, au finage de Sainte-Hélène, *Es Clozey*, pour cent quatorze francs de Lorraine (1533, 3 février). — Transport à l'abbé d'Autrey, par Claude Jacquemin, de Sainte-Hélène, d'une lettre de gagièrre portant sur un pré *à la Prelle* (?), la somme portée par ladite lettre devant servir au paiement d'une maison vendue par l'abbé à Claude Jacquemin (1533, 14 février). — Transport à l'abbé Claude Stevenel, par Eddelline, veuve de Demenge Masson, de Nonzeville, Goeric Rembauld de Charmoilles *aux Allemaingnes* et Demenge, fils du maire Thouvenin, de Nonzeville, des droits contenus dans deux lettres *tabellionnaires* relatives à deux prés sis à Sainte-Hélène (1534, 18 avril). — Vente par Nicolas..... de Sainte-Hélène, à l'abbé Claude Stevenel, d'un pré *à la Preelle*, pour deux cents francs de Lorraine (1534, 5 octobre). — Vente à l'abbé Claude Malhoste par Mengin Didier Collez, de Sainte-Hélène et consorts, d'un champ *Es Chasnes*, pour dix francs et demi monnaie de Lorraine (1541, 8 mai). — Echange entre le même abbé et Mengin Didier Collez et consorts. Ces derniers ont reçu le champ *Es Chasnes* et ont donné à l'abbé plusieurs champs *On Jardinez, On chemin d'Espinal, En Revadoin* (?) *desoubz la fontaine Saint-George* (1541, 8 mai). — Vente à l'abbé Claude Thowenel par Mengin Didier Collez, d'un cens annuel de douze gros de Lorraine, assigné sur des champs au finage de Sainte-Hélène pour vingt francs de Lorraine (1544, 3 mai). — Engagement à l'abbé Claude Sthewenel, dit Malhoste, par Anthoine Growezel, de Sainte-Hélène, d'un pré au finage de Sainte-Hélène, pour douze francs (1544, 19 mars). — Vente à l'abbé Claude Sthewenel dit Malhoste, par Demenge Bourgeois, tabellion à Gugnécourt, d'un pré *En Chanterenne*, (obtenu de l'abbé en échange d'un étang «avec ses aysances» sis au finage de Grandvillers), pour quatre cent dix francs de Lorraine (1545, 28 mars). — Vente à l'abbé Claude Thowenel, dit Malhoste, par Coingnin Hatton Sainte-Hélène, et consorts, de la moitié d'un pré *On prey du Void de la Saulce*, pour trente-cinq francs de Lorraine (1546, 4 octobre). — Vente au même abbé par Demengeon Tarillon, de Sainte-Hélène, et consorts, de tout ce qu'ils possèdent aux ban et finage de Sainte-Hélène et bans voisins pour 40 francs de Lorraine, de principal (1547, 22 janvier). — Vente à l'abbé Thomas Pierrel par Nicolas Harton de Sainte Hélène et consorts de leurs droits sur une pièce de pré possédée par eux tous par indivis, sise à Sainte-Hélène, pour soixante-treize francs quatre gros de Lorraine de principal. Parmi les témoins figurent Jehan Tiercellet, docteur et chanoine de Saint-Dié, et Girard Marlier, ancien cuisinier de l'abbaye (1553, 25 janvier). —

Vente au même abbé par Werrin Brellard de Sainte-Hélène et consorts, d'un pré possédé par indivis par les vendeurs et l'abbé, *on prey des Xiesmes*, pour vingt et un francs et huit gros de Lorraine (1553, 26 janvier). — Vente par Claudon Humbert à Hélène, veuve de Jean Varrin, tous de Sainte-Hélène, de deux champs sis à Sainte-Hélène, *Es Vaulx*, pour quarante-cinq francs de Lorraine de principal (1563, 27 avril). — Amodiation par l'abbé Jean Chastellain et ses religieux pour une durée de vingt ans à Didier, fils du maire Mathis Chantavoyné, de Sainte-Hélène, de plusieurs champs, prés et terres au finage de Sainte-Hélène, moyennant un cens annuel de douze francs de Lorraine (1563, 4 juillet). — Vente au même abbé par Gergoine Jean Allenne, de Sainte-Hélène, d'une pièce de pré, *on prey de la Chaverasse*, pour trente francs de Lorraine (1565, 16 mars). — Engagement au même abbé par Nicolle, veuve de Jehan Esmegnatte, de Sainte-Hélène, de la moitié d'un pré, *On prey des Xymes*, pour trente-six francs de Lorraine (1567 «le vingtiesme jour de mars us de Metz»). — Vente au même abbé par Nicolas Jean Wouryon, de Sainte-Hélène, agissant comme tuteur et curateur des enfants de feu Nicolas Collez, du même lieu, d'un pré *On prey du chesne*, chargé d'un cens de deux blancs payable tous les ans à l'abbaye pour le luminaire, pour cinquante deux francs (1573, 25 avril). — Vente au même abbé par Gergonne Jean Hellaine, de Sainte-Hélène, d'un pré *On Clozel* chargé d'un cens annuel d'un denier, dû au chapitre de Saint-Dié, pour cinquante-cinq francs de principal (1573, 24 juin).

1533-1573

XI H 36

(Liasse). — 11 pièces parchemin, 11 cahiers et pièces papier.

SAINTE-HELENE. — Procès-verbal de l'enchère et adjudication au prieur d'Autrey des biens de plusieurs particuliers saisis pour défaut de paiement des cens (1658, 16 septembre). — Vente au prieur André Lallemand par Jean Melley, mayeur de l'abbesse d'Epinal, et Jean de Rome, de Sainte-Hélène, d'un pré audit lieu pour la somme de soixante francs (1666, 1^{er} juin). — Reconnaissance par Demenge Viry de Fremifontaine, d'une dette de «six vingtz six frans», envers demoiselle Catherine Ferry, veuve de noble Marc Gaultier, contrôleur à Bruyères, représentée et acceptant par Claude de Vienville, son fils (1648) ; — Constitution d'une rente annuelle de 14 francs au profit du prieur André Lallemand, par Demenge Viry, assigné sur un pré au finage de Pierrepont (1664) ; — Vente au prieur Lallemand par Demenge Viry, de Frémifontaine le Milieu, et consorts, d'un pré sis à Sainte-Hélène ; cette vente a pour but de décharger les vendeurs des obligations contenues dans les deux contrats précédents. Ces trois pièces sont attachées ensemble (1671, 12 mai). — Vente à l'abbé Charles Midot par Curien Mellé, de Sainte-Hélène, d'un pré *au Prei des Chesnes*, pour la somme de vingt-cinq francs barrois (1674, 5 mai). — Règlements de difficultés entre le même abbé et des habitants de Sainte-Hélène au sujet du foin de certains prés (1681, 1695). — Constitutions de rentes, par des particuliers de Sainte-Hélène, au profit des chanoines réguliers d'Autrey (1739, 1747, 1751).

«Papier de censes fait par moy, Delestang, curé de Sainte-Helene l'an 1587 et recueillis en partie des vieux papiers». «Et premier pour les fiancailles le curé ait et recoit le repas avec une pouille et pour les espousailles de ceux qui demeurent : 1 fr., et pour ceux qui s'en vont dehors XX gros ; puis pour le baptesme ; ij blancs ; puis le jour de la dédicase de St Gergoine qui est le jour de la St Jean Baptiste le mareillier doit a curé le disné et le jour du patron qui est le jour de St Gergoine ; tem pour un mortuaire : XX gros, et pour la Ste Huille, iij gros ; item le jour de la Toussaint le mareillier nouveau doit le soupé... item le premier enfant qui est baptizé après les fonds benist si c'est un guerson u chapon à St Gregoine ou 3 gros, si c'est une fille une pouille ou X blans ; ainsi à Ste Heleine». Etat des chapons ; anniversaires de l'église de Sainte-Hélène ; deniers de la confrérie de Sainte-Hélène. Une note au dos du cahier fait connaître que le curé Delestang a célébré sa première messe le 7 juin qui était le troisième dimanche après la Pentecôte (1587-1603).

Vente par Ascelin, fils de Thiécelin Chapat, de Rambervillers, et Hawix, sa femme, à N. Fils de feu... lou Courvexei, et à Marguerite sa femme, d'une maison avec un meix derrière. La pièce est incomplète de sa moitié de droite, et le fragment restant est en mauvais état. Toutefois elle présente l'intérêt d'avoir été scellée par l'abbé d'Autrey Gérart, le curé de Rambervillers et Briet, prévôt de Rambervillers et de Deneuvre (133., février).

VOMECOURT. — Constitution de rente au profit des chanoines réguliers d'Autrey faite par Joseph Durain, de Vomécourt, et renouvelée par son héritier Nicolas Helle, du même lieu (1709, 1742).

XEFFEVILLERS. — Vente par Hanrion de Rambervillers, écuyer, fils de Jehan, chevalier, à Jehan, dit Petit, curé de Nossoncourt, d'un pré dit le Bruel, dessous Xaffévillers (*Xeffeviller*) sur la

rivière de Belvitte (*Beaverte*), pour vingt livres de tournois. Cette vente a été agréée par Baudeillien dit du Pont «de cui li dis preis mueb». La pièce fut scellée par Gérard, curé de Deneuvre (1294, «l'endemein de la feste Saint Michiel l'archangele»).

1294-1751

XI H 37

(Liasse). — 4 pièces parchemin, 13 pièces papier.

Bois, eaux, moulins. — *Bois de la Souche.* — Plan du bois de la Souche par Drouin, arpenteur en la maîtrise de Lunéville (1762, 2 octobre) ; — Procès-verbal de reconnaissance par le sieur de l'Espée, garde-marteau, et Drouin, arpenteur (1762, 6 octobre) ; — Arrêt du Conseil royal des Finances et Commerce relatif à l'aménagement de ce bois (1763, 31 décembre).

Moulin de Badlieu : Donation à l'abbaye d'Autrey par Symonin de Germeney, écuyer, voué de Rambervillers, du moulin de Badlieu (*Baudellieur*), sur la Mortagne, au-dessous de Rambervillers. Symonin et sa femme Gehenne avaient acquis ce moulin de Jehan dit de la Rochette et de Girard dit Lurrit (?) de Rambervillers³³. La donation fut faite du vivant de Gehenne, (qui à l'époque de la rédaction de l'acte, est inhumée dans l'église d'Autrey) pour les anniversaires des donateurs, qui reçurent de l'abbaye cent petits florins de Florence d'or. Témoins, Jehan, de Rambervillers, écuyer, Jehan le Châtelain de Rambervillers, Jehan, curé de Xafféville, Escuier (?), curé de Moyen. (1358, mardi après Quasimodo) ; — Confirmation de cette donation par l'évêque de Metz Adhemar (1358) ; — Main levée et restitution à l'abbaye d'Autrey, par l'évêque de Metz Jehan, du moulin de Badlieu sur lequel il avait mis la main «par mauvaise information» (1365, mercredi, fête Saint Remy, en octobre) ; — Engagement par l'abbé d'Autrey Jacquemin, à Hanry de Barbay, écuyer, bailli de Vosges, et à sa femme Anne, du moulin de Badlieu, en garantie d'une somme de *neuf vingt et dix* vieux florins de bon or que le dit bailli avait prêtée à l'abbaye (1417, le jour de la Nativité de Notre-Seigneur) ; — Requête d'un abbé d'Autrey [Claude Steveney] à l'évêque de Metz Nicolas de Lorraine afin d'obtenir l'autorisation de racheter le moulin de Badlieu engagé par l'abbé Jacquemin, et passé depuis aux mains des évêques de Metz³⁴ (s. d. [1523-1548]). Toutes les pièces qui précèdent sont en copies du XVI^e siècle.

Moulin de Housseras : Vente par Baudoin, prêtre, fils de maître Pierre dit Pastourel de Sainte-Hélène (*Sainte Allene*) à Jehan dit Modey (?), prieur de l'église d'Autrey, d'un moulin, d'un étang avec toutes leurs dépendances, sis en la ville de Housseras (*Housserois*), pour la somme de seize livres de bons petits tournois. Baudoin avait acheté la moitié du moulin et de l'étang aux hoirs Meingey ; l'autre moitié lui venait de son père qui la lui avait léguée par testament «par enci que [il devait se] faire ordeneir aus saintes ourdres de prestes». L'acte fut scellé par Gerart, curé de Rambervillers, Jehan, curé de Sainte-Hélène, et Demoinge, curé de Gugnécourt (1331, 7 octobre). Original parchemin ; les sceaux ont disparu.

Moulin de Mortagne (La Basse de Moussoix) : Acensement par l'abbé d'Autrey Nicolas Laurent et on couvent à Jean Thomas Rouyr (*ou rouyer*) de Mortagne, du cours d'eau du côté de l'abbaye pour faire mouvoir le moulin à blé qu'il a construit *On prey Pierrel* en la *Basse de Moussoix*, sous le cens d'un gros (1623, 11 mai). — Acensement, par François Didier, procureur de l'abbaye, à Jean-Claude Gollé, laboureur à Mortagne, du droit de prendre l'eau dans le ruisseau du Sapiney, *alias* Basse de Mossoux, pour faire tourner le moulin rétabli par ledit Gollé dans le pré dit *Au Vieil Moulin*, moyennant un cens annuel de deux francs (1771) ; — Notes sur l'origine de la scie de Mossoux (XVIII^e s.).

Moulin de rue (Sainte-Hélène) : Vente à l'abbé d'Autrey Claude Thouvenel dit Malhoste, par Goery-Claude Lombard de Ranzey, demeurant à *Rebaviller es Allemaingues*, Gérard de *Dompmart* et consorts, de leur part d'un moulin sis au-dessous de Sainte-Hélène, sur la rivière d'Arentèle, appelé le Moulin de la Rue, pour la somme de treize francs de Lorraine (1539, 25 avril). Expertise de travaux à exécuter au Grand Etang et à l'Etang Bassenez 1755).

1331-1771

XI H 38

(Liasse). — 2 cahiers de 12 et 6 feuillets papier ; 3 cahiers de 5, 5, 8 et 51 feuillets imprimés.

Procès : — Mémoires pour un procès entre l'abbaye et l'évêque de Metz au sujet des bois (1770). — «Précis de l'instance d'entre les prieur et religieux d'Autrey, demandeurs contre M^e Nicolas de

³³ Il est dit dans la charte de l'évêque Jean qui suit que Jehan dit la Rochette et Girard ou Gerardin dit Levrey avaient acheté la place du moulin à l'évêque de Metz.

³⁴ Tenu à la date de la requête par «Madame la Seneschaulde vefve de feu Monseigneur Jehan de Hassonville à son vivant... baillit de l'eveschie de Metz».

la Marque, prêtre, curé de Glonville, deffendeur», au sujet des dîmes (XVIII^e s.). Pièce imprimée.
— Factum pour le même objet (XVIII^e s.), pièce imprimée. — Dénombrement de terres ayant été
produit dans un procès (XVIII^e s.).

XVIII^e s.

XI H 39

(Liasse). — 4 pièces papier.

Inventaires de titres concernant Sainte-Hélène (1228-1674) et Jeanménil (1309-1768).

XVIII^e s.